



## **Refuser le négationnisme, respecter la liberté des historiens**

La Ligue des droits de l'Homme apporte son soutien à l'universitaire Karoline Postel-Vinay, spécialiste du Japon, directrice de recherche au laboratoire Sciences-Po/CNRS, assignée en diffamation par la fondation franco-japonaise Sasakawa.

Elle avait rappelé, en décembre 2008, en même temps qu'une cinquantaine de chercheurs, quelques vérités historiques sur le rôle de Ryôichi Sasakawa, accusé comme criminel de guerre devant le Tribunal international de Tokyo et bien connu pour son rôle dans la politique expansionniste du Japon des années 1930 à 1945, et pour ses liens avec la mafia.

Ryôichi Sasakawa a été arrêté en 1945 par les Américains et mis en accusation comme criminel de guerre de classe A devant le Tribunal international de Tokyo pour crimes contre la paix, en vertu de l'article 6 alinéa « a » de la Charte des tribunaux militaires internationaux de Nuremberg et Tokyo, sur la base duquel ont été jugés, entre autres, Goering, Keitel, Rosenberg et Ribbentrop. Avant sa mort en 1995, Sasakawa avait créé une fondation qui dispense des fonds sur toute la planète tout en encourageant le négationnisme des crimes de guerre commis par le Japon en Asie, en particulier du massacre de Nankin, notamment par la distribution d'un ouvrage en anglais niant la réalité de ce massacre.

Karoline Postel-Vinay est assignée en justice pour avoir initié une pétition collective, adressée au ministère français des Affaires étrangères, lui demandant de retirer son patronage au colloque marquant les 150 ans de l'établissement des relations diplomatiques franco-japonaises, qui devait se tenir le 18 décembre 2008, à Paris, avec comme principal partenaire la fondation Sasakawa. Cette démarche a amené le ministère à retirer toute participation qui l'aurait amené à apparaître garant d'une opération de révision de l'histoire.

La Ligue des droits de l'Homme exprime son attachement à la liberté d'expression des historiens et des chercheurs, et son soutien à cette universitaire et à tous ses collègues qui se sont indignés des poursuites engagées contre elle.

Paris, le 9 juin 2010.